



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N°2021/09

Saint-Etienne du Grès, le 13 juillet 2021

Un ASVP au service des Grésouillais

Kevin Dureux, nouvel agent de surveillance de la voie publique rejoint la Police Municipale pour la période estivale.

La sécurité des Grésouillais et le « mieux vivre ensemble » ont toujours été au cœur des préoccupations de l'équipe municipale. Dans cette optique, la commune de Saint-Étienne du Grès a procédé au recrutement d'un ASVP ou agent de surveillance de la voie publique. Les incivilités et nuisances liées à l'utilisation détournée du jardin d'enfant ainsi que la haute saison au marché des fruits et légumes André Vidau, nécessitent un renforcement temporaire des effectifs de la Police Municipale.

Parmi les candidatures examinées, le choix s'est porté sur Kevin Dureux, 25 ans.

Originaire de Valenciennes, Kevin Dureux s'est installé dans les Bouches-du-Rhône pour poursuivre son engagement dans la sécurité et la protection des personnes et des biens.

Sapeur-pompier volontaire tout d'abord à Jonzac (Charente-maritime) à partir de 2017, puis policier national dans les quartiers nord de Marseille à partir de 2018, il a choisi de ne pas poursuivre cette carrière pour raison personnelle et rester en Provence.

Il intègre l'effectif des sapeurs-pompiers de Saint-Étienne du Grès en février 2021.

Depuis le 1^{er} juillet dernier, Kevin Dureux a rejoint la Police municipale pour la période estivale comme ASVP.

Sportif, avenant mais rigoureux, très impliqué et motivé, Kevin Dureux sera au service de la sécurité et du bien-vivre de tous les habitants du village.

Sous la responsabilité de Didier Szewczikowski, chef de la Police Municipale, il aura pour mission

- la surveillance du marché aux fruits et légumes ;
- la surveillance du jardin d'enfants, du city parc et des abords des écoles ;
- des patrouilles dans les lotissements contrôle ;
- la verbalisation des stationnements gênants ;
- le contrôle du respect des arrêtés de voiries et d'occupation du domaine public ;
- l'accueil et le renseignement des usagers des voies publiques et espaces publics ;
- le recensement des dégradations diverses, la surveillance et le relevé des contraventions aux dispositions des règlements sanitaires relatifs à la propreté des voies et espaces publics ...